

Ce site utilise et partage avec des tiers (partenaires ou prestataires) des cookies et autres traceurs à des fins de statistiques et de mesure d'audience, de partage de contenu sur les réseaux sociaux et d'utilisation d'outils de visualisation multimédia.

Le dépôt de ces cookies est soumis à l'obtention de votre consentement préalable à l'exception de certains cookies nécessaires au fonctionnement du site et des cookies de mesures d'audience pouvant être regardés comme exempts de consentement. Vous pouvez paramétrer votre choix, finalité par finalité, en cliquant sur « Paramétrer » et modifier votre choix à tout moment lors de votre navigation sur le site en cliquant sur l'onglet « Gérer les cookies » (accessible sur le site, en bas de page). Pour plus d'informations, [voir notre politique Cookies](#).

[ACCEPTER](#)

L'INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION EST PARTENAIRE DE LA CHAIRE CONSOMMATION

Inauguration de la Chaire par un Webinaire le Vendredi 11 septembre 2020

Date de publication : **02/09/2020** - Education/société

L'INC contribuera aux réflexions de la Chaire Consommation, abritée par la [Fondation de CY Cergy Paris Université](#), dirigée par les professeures Carole Aubert de Vincelles et Natacha Sauphanor-Brouillaud. Cette chaire réunit des universitaires et des plusieurs acteurs majeurs du monde de la consommation.



L'Institut national de la consommation est partenaire fondateur de la chaire Droit de la consommation avec l'UFC-Que Choisir, l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP), la Fédération du e-commerce et de la vente à distance (FEVAD), la Fédération de la vente directe (FVD), la Fédération du Commerce coopératif et associé (FCA), la Médiatrice de l'Autorité des marchés financiers et l'Association de la Médiation des Communications Electroniques (AMCE) aux côtés de mécènes (Engie, Fnac-Darty).

C'est la première et seule Chaire Droit de la consommation en France.

Elle sera inaugurée par un **webinaire** le **Vendredi 11 septembre 2020, de 9h à 13h** ([programme](#) et [Inscription obligatoire](#)).

Le colloque portera sur **La modernisation des règles de protection des consommateurs par la Directive 2019/2161 dite "omnibus"** en présence de l'ensemble des partenaires de la Chaire, de Madame Marie-Paule Benassi, en charge de la politique des consommateurs à la DG Justice de la Commission européenne ainsi que des représentants de la Direction des affaires civiles du sceau (DACS), de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF), de la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la Consommation (CECMC), du MEDEF et du Centre européen des consommateurs France.

Après la présentation des partenaires de la Chaire, quatre sujets seront évoqués : la réduction de prix et les visites non sollicitées, les services et contenus numériques, la loyauté des plateformes numériques et la médiation.

La modernisation des règles de protection des consommateurs

par la Directive 2019/2161 dite « omnibus »

Vendredi 11 septembre 2020 de 9h à 13h

WEBINAIRE



Fondation
CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ

Inscription obligatoire

Patricia Foucher
Cheffe du service juridique, économique et de la documentation
de l'Institut national de la consommation

URL source: <https://inc-conso.fr/content/linstitut-national-de-la-consommation-est-partenaire-de-la-chaire-consommation>